



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le

24 FEV. 2026

Note à l'attention de

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique
Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Objet : Mise en œuvre des conclusions des groupes de travail « alléger-faciliter l'exercice des missions des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ».

Le groupe national des personnels d'inspection associant sous mon autorité les représentants syndicaux des inspecteurs et les directions du ministère s'est tenu le 3 février.

A cette occasion, j'ai pris la décision de déployer 17 mesures destinées à faciliter et alléger le travail des inspecteurs territoriaux. Ces mesures, qui portent sur les missions, les conditions de travail et le développement professionnel sont inspirées par les travaux conduits depuis l'été 2024 par la direction de l'encadrement au sein d'un groupe de travail associant les trois organisations syndicales élues à la CAPN des personnels d'inspection, l'IGÉSR et des cadres représentant plusieurs académies.

Ces travaux, menés sur le modèle de ceux conduits récemment à l'attention des personnels de direction, viennent compléter la circulaire « missions » du 29 août 2023, et les évolutions intervenues pour actualiser le cadre réglementaire d'exercice des missions des IA-IPR et des IEN : l'arrêté du 15 octobre 2024 relatif aux conditions générales d'évaluation et l'arrêté du 27 juin 2025 relatif à la formation professionnelle initiale.

Les mesures s'accompagnent d'une trame indicative destinée à nourrir la rédaction des lettres de mission des inspecteurs ainsi qu'une grille matrice pour le compte rendu de leur évaluation professionnelle.

.../...

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, votre implication personnelle et attentive dans le pilotage des corps d'inspection territoriaux, comme celle des DASEN en ce qui concerne spécifiquement les IEN en charge du premier degré, est un levier majeur du progrès des élèves que nous recherchons.

Aussi, je vous invite à veiller à la mise en œuvre rapide de ces mesures dans vos académies respectives. Je vous demande tout particulièrement de veiller à ce que l'ensemble des inspecteurs bénéficient d'une lettre de mission exprimant le cap et les priorités d'action que vous leur fixez.

Plusieurs de ces mesures s'inspirent de pratiques déjà existantes en territoires, qui constituent des bases solides sur lesquelles vous pouvez vous appuyer pour intensifier la simplification et l'allègement des tâches confiées aux inspecteurs. Je vous demande à cet effet de constituer et animer dans chaque académie un espace d'échange informel entre l'autorité académique et les représentants des personnels d'inspection, à l'image du groupe « Blanchet ».

Un suivi du déploiement de ces mesures destinées à alléger et faciliter le travail des inspecteurs sera assuré par la direction de l'encadrement.



Edouard GEFFRAY

ALLÉGER ET FACILITER L'EXERCICE DES MISSIONS DES IA-IPR ET DES IEN

Mesures adoptées en conclusion des groupes de travail réunis en 2024 et 2025

1. Création d'un Groupe national des personnels d'inspection (GNPI) sur le modèle du GNPD et mise en place au niveau académique d'un espace d'échange similaire.

Sur les missions

2. Diffuser les principes et une trame indicative de lettre de mission commune à l'ensemble des académies. Étroitement articulée à la circulaire des missions, la lettre de mission permet l'identification des missions et des objectifs des inspecteurs ainsi que leur priorisation.
3. Favoriser le bon fonctionnement des collèges d'inspecteurs qui contribuent au pilotage des priorités en académie, au développement professionnel et à l'échange de bonnes pratiques. Peuvent s'y exprimer des besoins, y compris des besoins de formation.
4. Consolider au niveau national, l'association des inspecteurs aux réflexions sur les évolutions du système éducatif quand ils sont directement concernés.
5. En lien avec collèges et doyens, et au regard des priorités nationales et académiques, s'assurer d'une analyse réflexive annuelle sur l'utilisation des moyens attribués aux corps d'inspection pour favoriser leur action au service des progrès des élèves.

Sur les conditions de travail

6. Simplifier et clarifier, la gestion des frais de déplacement et faciliter leur remboursement.
7. Favoriser l'anticipation et la visibilité sur les calendriers conditionnant l'organisation du travail des inspecteurs sauf pour les actions liées à l'urgence.
8. Généraliser les bonnes pratiques liées à la promotion de la QVCT (évaluation des risques, prévention spécifique comme le risque routier).
9. S'engager dans une démarche d'amélioration de l'espace numérique de travail des personnels d'inspection. Au niveau national, assurer annuellement une revue des points de difficulté et des réponses apportées en lien avec les acteurs numériques du ministère.
10. Rappeler le « droit à la déconnexion » pour tous afin de favoriser l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

Sur le développement professionnel et la formation

11. Généraliser l'emploi du nouveau modèle de CREP triennal qui permet de valoriser l'engagement et de faire un point sur le développement professionnel, les perspectives de carrière ainsi que les besoins de formation.
12. Faciliter l'entrée dans le métier par la personnalisation de la gestion RH : arrivée dans le métier, suivi des stagiaires, etc.
13. Veiller à une répartition équilibrée entre inspecteurs des sollicitations nationales et académiques.
14. Faciliter l'accès à des entretiens de carrière (bilans de compétences ; projections sur de nouvelles missions ou de nouvelles fonctions).
15. Favoriser le développement des liens entre personnels d'encadrement pour éviter l'isolement et permettre la complémentarité et la pluralité des approches dans les territoires.
16. Adapter l'offre de formation continue aux besoins et aux attentes, mettre en place des actions qui favorisent le développement professionnel (analyse réflexive de pratiques, ateliers de co-développement, « coaching », etc.)